

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011**

**Délibération  
n°2011.09.116.B**

**Entretien des  
espaces verts du  
GrandAngoulême -  
Lot n°3 "zones d  
activités et autres  
espaces  
communautaires sur  
le secteur sud de l  
agglomération"-  
avenant n°1**

**LE VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 septembre 2011**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BESSE

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE

**Ont donné pouvoir :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

**Excusé(s) :**

Jean-Claude BEAUCHAUD, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.09.116.B**

ENVIRONNEMENT / ECO-CONSEIL

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU GRANDANGOULEME - LOT N°3 "ZONES D ACTIVITES ET AUTRES ESPACES COMMUNAUTAIRES SUR LE SECTEUR SUD DE L AGGLOMERATION"- AVENANT N°1**

Par délibération n° 127 B du 3 décembre 2009, le bureau communautaire, a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'entretien des espaces verts du GrandAngoulême - 3 lots.

La commission d'appel d'offres du 16 décembre 2009 a retenu l'offre de la société MAG PAYSAG – Domaine de la Combe - 238 route des Mesniers - 16710 Saint-Yrieix sur Charente.

En ce qui concerne le lot n° 3 « Entretien des espaces verts des zones d'activités et autres espaces communautaires sur le secteur Sud de l'agglomération », il s'agit d'un marché à bons de commande dont les prestations s'inscrivent dans les fourchettes annuelles suivantes : mini/an 7 000 € HT - maxi/an : 28 000 € HT.

Une nouvelle prestation « Taille de haie comprise entre 1,50m et 3,50m » prévue sur le bordereau des prix unitaires, nécessite d'ajouter un prix unitaire « Taille de haie comprise entre 1,50 m et 3,50 m à 4,54 € HT ».

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie et construction du 19 septembre 2011.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 1 au Lot n° 3 « Entretien des espaces verts des zones d'activités et autres espaces communautaires sur le secteur Sud de l'agglomération » confié à MAG PAYSAG pour l'entretien des espaces verts du GrandAngoulême, ayant pour objet l'ajout d'un prix au bordereau des prix unitaires.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense aux articles 61521 et 61522 rubriques et sous fonctions 314, 414, 64, 811, 812, 90 et 020 pour le budget principal et à l'article 61521 pour le budget annexe développement économique.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**03 octobre 2011**

**Affiché le :**

**03 octobre 2011**